

## AVIS AU PUBLIC

### Elections européennes du 9 juin 2024 Vote par correspondance

Lors des élections européennes du 9 juin 2024 tout électeur luxembourgeois ou ressortissant européen inscrit pour les élections européennes, peut solliciter le vote par correspondance.  
La demande ne nécessite pas de justification.

L'électeur qui souhaite voter par correspondance doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de sa commune de résidence et demander sa lettre de convocation. A cette fin, la demande est faite :

- soit sur la plateforme étatique sécurisée « MyGuichet.lu » ;
- soit sur papier libre ;
- soit sur un formulaire pré-imprimé à obtenir auprès de l'administration communale de la commune de Saeul ou un formulaire disponible sur notre site internet ([www.saeul.lu](http://www.saeul.lu)).

La demande doit indiquer les nom(s) et prénom(s), la date et le lieu de naissance, le domicile de l'électeur, et l'adresse à laquelle la lettre de convocation doit être envoyée.

Afin que la demande du vote par correspondance soit recevable, elle doit être effectuée, sous peine de déchéance, endéans un délai se situant :

- **entre le lundi, 18 mars 2024 et mardi, 30 avril 2024 au plus tard** si la lettre de convocation doit être envoyée à une **adresse postale à l'étranger**, respectivement
- **entre le lundi, 18 mars 2024 et mercredi, 15 mai 2024 au plus tard** si la lettre de convocation doit être envoyée à une **adresse postale au Grand-Duché de Luxembourg**.


**Les demandes non soumises endéans ce délai ne seront pas prises en compte.**

Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, le collège des bourgmestre et échevins lui envoie sous pli recommandé avec accusé de réception, la lettre de convocation comprenant la liste des candidats et les instructions légales, une enveloppe électorale et un bulletin de vote dûment estampillés ainsi qu'une enveloppe pour la transmission (le renvoi) de l'enveloppe électorale avec indication de l'adresse du bureau de vote destinataire du suffrage.


L'électeur doit renvoyer l'enveloppe de transmission contenant l'enveloppe électorale renfermant le bulletin de vote pour le dimanche, 9 juin 2024 (14h00) au plus tard.

Saeul, le 18 mars 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
Gérard ZOLLER  
Bourgmestre



  
Joé WOLFF  
Secrétaire communal